

Impact des réformes financières en cours dans le monde bancaire

Olivier Motte - Public Affairs
12 juillet 2010

1. Un nouveau cadre institutionnel

□ International

G 20 (pouvoirs exécutifs) + Conseil de Stabilité Financière (même composition)
+ FMI

assistés de IASB (normes comptables – IOSCO (régulateurs titres) et surtout « Bâle » = Comité de Bâle des Superviseurs Bancaires

□ Européen

Conseil (27 Etats) + Commission + Parlement européen :

- ✓ Parlement incontournable avec la mise en œuvre du Traité de Lisbonne
→ processus de décision triadique complexes : co-décision (Conseil et Parlement)
- ✓ Banque Centrale Européenne (BCE) + Eurosysteme
- ✓ Rapport de Larosière pour renforcer la supervision européenne
 - objectif : marché financier intégré et sécurisé
 - Conseil Européen des Risques Systémiques adossé à la BCE = macrosupervision
 - 3 Autorités à partir de janvier 2011 :
 - banques, marchés et assurances
 - pour conseiller la Commission, définir des normes techniques et arbitrer si nécessaire les superviseurs nationaux
 - superviseurs nationaux restent compétents
 - collèges de régulateurs pour les grands groupes bancaires et d'assurance

□ National

exemple de la France :

- ✓ Conseil de Stabilité Financière (2010) : macrosupervision
- ✓ Banque de France + Autorité des assurances → Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) en 2010
- ✓ AMF maintenue pour les marchés
- ✓ Pôle de coordination ACP/AMF pour la protection des investisseurs

mais des limites politiques :

- ❖ poids des Parlements : Congrès US, Parlement européen, pouvoirs renforcés du Parlement en France
- ❖ Intérêts et situations d'origine divergents :
 - USA / UE
 - CITY / Continent
 - pays développés / pays émergents

2. Un renforcement massif des fonds propres bancaires

□ International : « Bâle » non juridiquement contraignant

Bâle 2 mis en œuvre en Europe (CRD2), pas aux USA (leverage ratio seulement)

Bâle 3 en cours de finalisation :

- Fonds propres définis de façon plus restrictive
- Forte augmentation des fonds propres nécessaires pour les activités de marchés
- Introduction de nombreuses nouvelles contraintes : ratio de levier, provisions ex ante, provisions « tampon » contre-cycliques, etc.
- Bâle « digère » les réponses aux consultations et simulations de décembre 2009

→ triple inquiétude

- Ampleur des besoins en fonds propres des banques européennes : plusieurs centaines de Md d'Euros
- Enormité des besoins de financement longs des banques européennes (ratios de liquidité à 1 et 12 mois) : 1 trillion d'Euros ??
- Décalage UE / USA

→ triple calibrage à gérer :

- Technique : sujets extrêmement complexes
- Temporel : étalement en fonction de la reprise économique
- Géographique : UE / USA

3. Un nouveau paradigme pour les dérivés de gré à gré (OTC) :

= priorité US (en avance) / UE dans la mise en œuvre du G 20 :

- ✓ Compensation obligatoire en Chambre de compensation pour les dérivés OTC déterminés par la future Autorité des Marchés Financiers (2011)

ex : swaps d'intérêt à 5 ans ? CDS

→ développement de chambres de compensation sur OTC :

- LCH.Clearnet Ltd (Londres) pour dérivés de taux
- ICE (US), Eurex (Francfort) et LCH.Clearnet SA (Paris) pour CDS

- ✓ Exceptions pour :

- Les sociétés ne présentant pas de risque systémique et couvrant leurs positions
→ définition des seuils ?
- Les petites sociétés financières ?
mais quelles obligations en termes de collatéral ?

- ✓ Obligation de traiter certains dérivés OTC sur des marchés organisés / plate-formes électroniques ?

- principe acquis aux USA
- débat en cours en Europe

✓ Reporting obligatoire de **toutes** les transactions OTC à des registres mondiaux :

- CDS : en place auprès de DTCC (US)
- IRD : lancé en janvier 2010 à Stockholm
- dérivés actions : lancé cet été à Londres
- commodities : prévu

→ débats de souveraineté et d'accès à l'information

4. Révision de la directive Marchés d'Instruments Financiers (MIF)

- ✓ Examen du fonctionnement des marchés secondaires actions :
 - fragmentation du marché, opacité

- ✓ Transparence envers le marché sur marchés obligataires des sociétés et des produits OTC :
 - avant les transactions
 - après les transactions

- ✓ Reexamen de la protection des investisseurs :
 - conseil en investissement
 - produits simples / complexes
 - classification des investisseurs (3 catégories)

5. Et encore :

✓ Les bonus :

- règles G 20 peu appliquées hors Europe, fortes en France et Grande Bretagne
- vote du Parlement Européen (7 juillet) : très contraignant pour les banques européennes **mondialement**

✓ Les ventes à découvert

- actions
- obligations d'Etat / CDS souverains

→ déclarer, interdire ?, mesures d'urgence ?

✓ Les Agences de rating :

- ont fauté sur les produits structurés
- sont et seront de plus en plus réglementées

mais problèmes insolubles :

- de conflits d'intérêt : qui paie commande
- les investisseurs ne peuvent se passer de notations, ni en pratique (coût) ni même réglementairement (utilisation prudentielle)

✓ Les taxes :

- sur les banques et/ou les activités financières ?
 - ex ante ou ex post ?
 - pour le financement des défauts bancaires ou pour celui de l'Etat ?
- souverainetés nationales incontournables, désaccord G 20

✓ Last but not least : les normes comptables :

- La comptabilité à coût historique et « prudente » ou le Mark to Market / Fair Market Value ?
 - portefeuilles de négociation ou de banque ?
 - corriger les excès du tout MtM ? Comment valoriser quand la liquidité disparaît ?
 - comment gérer les passages entre les 2 portefeuilles ?
- Eviter une double comptabilité comptable / prudentielle
- Europe insatisfaite de la gouvernance de l'IASB
- Incapacité à faire converger IASB (applicable en Europe) / FASB (USA) malgré les promesses du G 20
 - mieux vaut accepter 2 séries de normes qu'une mauvaise norme mondiale ?

Mais qu'est-ce que la vérité (comptable) ?